



FFvolley

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL

Contact

Comité National Olympique et Sportif Français
CRDLA Sport
CRDLA-Sport@cno-sf.org



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Financiers principaux



Cofinancé par
l'Union européenne



**BANQUE des
TERRITOIRES**



**BANQUE des
TERRITOIRES**



**RÉGIONS
DE FRANCE**



Pilotes nationaux

Présentation générale

Historique et évolution

Fondée en 1947, la **Fédération Française de Volley-Ball** est l'organisme officiel chargé de réguler, développer et promouvoir la pratique du Volley-Ball sous toutes ses formes :

- Volley-ball ;
- Beach-volley ;
- Para-volley (volley-assis et volley-sourd) ;
- Soft-volley.

Ces dernières années, la France a connu une progression significative sur la scène internationale notamment avec :

- Les victoires historiques de l'équipe de France masculine aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021 et de Paris en 2024;
- La montée en puissance du volley féminin et des disciplines telles que le beach-volley.

Au niveau national, cela a eu des répercussions positives pour la Fédération Française de Volley-Ball, puisque, depuis plusieurs années, une croissance continue et significative, en termes de licenciés ou de clubs affiliés, a été constatée

Licenciés

31 août 2025, la fédération compte **245 281 licenciés**, soit une progression de près de **23 000** par rapport à la saison précédente :

- **3ème année** consécutive de hausse, confirmant la bonne santé et l'attractivité de la discipline

Clubs affiliés

Le nombre de clubs affiliés est en hausse avec **1 413** clubs affiliés au **31 août 2025** :

- **1 284** dans l'Hexagone
- **129** en Outre-mer

Par ailleurs, le développement du volley en France repose sur un maillage territorial solide et un engagement bénévole remarquable :

- Plus de 8 000 dirigeants
- Environ 9 000 éducateurs sportifs
- Plus de 5 000 arbitres et marqueurs



Gouvernance et structures de la discipline

Structures : modèles de gestion des clubs amateurs et professionnels, statuts juridiques, structuration public/privé

Les clubs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, sont tous initialement constitués sous forme d'associations à but non lucratif régies par la **loi de 1901**. Il s'agit donc de structures de droit privé.

Toutefois, certaines de ces associations, notamment les clubs à vocation professionnelle, ont constitué une société distincte afin d'exercer leurs activités sportives. Cette société peut prendre la forme :

- D'une société sportive spécifique au modèle français, telle qu'une SASP;
- Ou d'une société de droit commun, comme pour exemple une SAS ou une SA.

Dans ce cadre, l'association support et la société sont liées par une convention qui précise les modalités de leur coopération, notamment en matière de gestion des équipes, de ressources humaines, ou encore d'organisation logistique.

Organisation fédérale et décentralisée : Fonctionnement de la fédération, rôle et missions des ligues, des comités départementaux et des clubs

La Fédération Française de Volley repose sur une structure fédérale et décentralisée, articulée autour de plusieurs organes décisionnels et relais territoriaux.

FF Volley Ball

- **Le Président, le Secrétaire général et le Trésorier ;**
- **Le Bureau Directeur**, instance exécutive restreinte ;
- **Le Conseil d'Administration**, organe délibérant stratégique ;
- **L'Assemblée Générale**, composée des représentants des structures affiliées, qui vote les grandes orientations ;
- **Le Conseil de Surveillance**, chargé de veiller à la bonne exécution des décisions et au respect des équilibres.

Missions principales

- Organisation des compétitions nationales ;
- Délivrance des licences ;
- Formation des cadres ;
- Développement de la discipline ;
- Relations internationales ;
- Lutte contre les violences, discriminations et le dopage.

Les ligues régionales

- **Mettent en œuvre les politiques fédérales à l'échelle régionale**

Missions principales

- Organisation des compétitions régionales ;
- Coordination de la formation ;
- Accompagnement des comités et des clubs.

Les comités départementaux

- **Sont les relais de proximité auprès des clubs et des pratiquants**

Missions principales

- Gestion des compétitions locales ;
- Promotion du volley ;
- Soutien aux clubs, animation du territoire.

Les clubs

- **Représentent les structures de base du mouvement sportif**

Missions principales

- Accueil des licenciés ;
- Encadrement des entraînements et matchs ;
- Développement local de la pratique.

L'organisation générale des compétitions

L'organisation des compétitions relève, au **niveau national**, de la compétence de la **Fédération Française de Volley Ball** qui en assure la **régulation** et la **coordination générale**.

Dans une logique de décentralisation fonctionnelle, la fédération délègue l'organisation opérationnelle des compétitions aux différents échelons du territoire :



Aux **ligues régionales** pour les compétitions régionales



Aux **comités départementaux** pour les compétitions locales et de proximité (jeunes, loisirs, etc.)



A la **Ligue Nationale de Volley** pour l'organisation des championnats professionnels, tant masculins que féminins



Modèle économique des clubs

Les sources de revenus

Les clubs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, disposent de sources de financement variées, qui peuvent se regrouper en plusieurs catégories principales :

- 1 **Les recettes d'exploitation** : billetterie, buvette et restauration, merchandising
- 2 **Les subventions des collectivités territoriales** : mairie, conseil départemental, régional, et d'autres organismes public (ANS...)
- 3 **Les partenariats** qu'ils soient privés ou publics, le mécénat et les échanges de marchandises
- 4 **Les ressources propres** : cotisations des licenciés et organisation d'événements

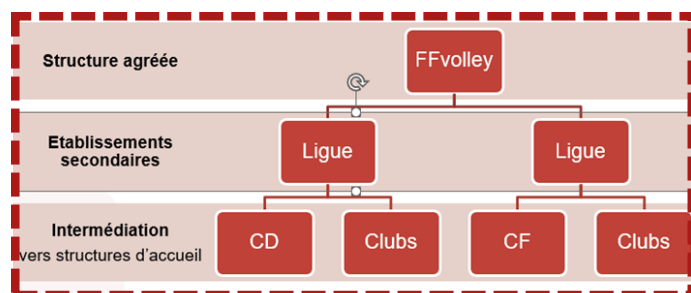
Les clubs doivent faire face à de nombreuses dépenses mais peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide.

Charges récurrentes	Aides spécifiques
• Les frais de fonctionnement courant : achat de matériel, licences, assurances • Les coûts liés aux infrastructures : location ou entretien des installations • Les déplacements et l'indemnisation des arbitres	• ANS : aides via les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) ou appels à projets territoriaux • Collectivités : subventions exceptionnelles pour événements, emploi, équipements... • Dispositifs emploi : aides à l'embauche, • Aides fédérales : soutien ponctuel de la fédération selon ses priorités

Emploi dans la discipline

Etat de l'emploi dans la discipline : le service civique

La Fédération Française de Volley-Ball possède un agrément collectif Service Civique, qui lui permet, ainsi qu'à ses ligues régionales, d'éditer des contrats et de les mettre à disposition des comités et clubs (cf schéma ci-dessous)



“ Le Service Civique permet aux jeunes de vivre pleinement un engagement à la fois porteur de sens et utile dans un parcours. En réalisant une mission d'intérêt général longue et intensive, ils agissent très concrètement en faveur du climat, de l'inclusion ou plus largement du vivre-ensemble, tout en vivant une expérience formatrice et qui permet à nombre d'entre eux de mûrir leur projet professionnel. C'est une formule « gagnant-gagnant » à laquelle les nouvelles générations sont très sensibles”



Elle a construit un réseau de référents régionaux « Service Civique », afin de déployer au mieux le dispositif dans chaque territoire, et d'accompagner les clubs et tuteurs accueillant des volontaires. Grâce à la mise en place de ce réseau de référents, la création de formations (formations dédiées à destination des jeunes et des tuteurs) et la production d'outils à destination des structures d'accueil (livret de suivi, ...), le nombre de volontaires accueillis au sein du réseau fédéral a augmenté de manière significative chaque année depuis 2019, passant d'une centaine de contrats à un total de près de 300 jeunes accueillis en 2024.

A travers la prise en main de ce dispositif, la fédération s'assure que ses structures respectent au mieux le cadre légal du Service Civique, et utilisent ce levier pour développer des projets d'intérêt général, en lien avec les missions types définies par la fédération, telles que :

- Favoriser l'accès à la pratique du volley,
- Promouvoir le volley santé,
- Développer le volley dans les territoires carencés (QPV, ZRR).

Accompagnement et soutien des clubs amateurs

La Fédération Française de Volley-Ball a longuement accompagné ses ligues régionales à travers une « aide aux ligues », visant à accompagner financièrement ses structures déconcentrées sur la base de critères de développement (nombre de licences, de clubs, actions promotionnelles, formation des dirigeants, ...).

Depuis **2022**, cette « **aide aux ligues** » s'est progressivement transformée en une « **aide fédérale à l'emploi** », ayant pour objectif le recrutement de **50 agents de développement** au sein des **ligues et comités de la fédération**. Ce dispositif, intitulé « **Horizon 2028** » vise à accompagner les ligues et les comités dans la création d'emplois dédiés au développement de la pratique (en lien avec le projet fédéral) comme la diversification des pratiques de volley, la structuration associative, la création de clubs, la formation et les relations institutionnelles.

L'objectif étant que les actions réalisées par ces agents concourent à l'augmentation du nombre de licenciés (objectif atteint de 200 000 licenciés en 2024, puis 250 000 en 2028) et la création de nouveaux clubs et espaces de pratique.

Emploi dans la discipline

Chiffres clés du PSF

Évolution de l'enveloppe PSF de base			
PSF 2021	PSF 2022	PSF 2023	PSF 2024
1 244 450 €	1 514 500 €	1 435 600 €	1 378 000
Évolution de la part en faveur des clubs			
PSF 2021	PSF 2022	PSF 2023	PSF 2024
49,5 %	51 %	51 %	53,87 %
Évolution du nombre de dossiers financés			
PSF 2021	PSF 2022	PSF 2023	PSF 2024
375	410	380	394
Évolution du nombre d'actions financées			
PSF 2021	PSF 2022	PSF 2023	PSF 2024
882	936	894	1008



*La part club (proportion de l'enveloppe PSF distribuée à destination des clubs) est en augmentation constante depuis 2021 et respecte les demandes de l'ANS depuis 2022 (minimum 50 %).

Thématiques PSF 2023 et 2024

En respectant les attentes de la note de cadrage relative aux PSF, la Fédération Française de Volley-Ball a aligné les dispositifs éligibles à un financement PSF avec son projet fédéral, le contrat de développement, ainsi que les priorités de l'ANS.

Les différents axes éligibles au financement PSF sont les suivants :

- Public jeune (volley à l'école, école de volley, ...);
- Diversification de l'offre de pratique (volley outdoor, para-volley, volley loisirs, ...);
- Formation et structuration;
- Promotion du sport santé;
- Accession territoriale au sport de haut niveau.

Parts de l'enveloppe PSF		
Thématique	PSF 2023	PSF 2024
Jeunesse	41,2 %	39,5%
Diversification	28,8 %	31,1%
Formation et structuration	10,7 %	9,6%
Sport santé	7,3 %	8,9%
Actions post COVID	-	-
Haut-Niveau	12,0 %	10,9%

Parts de l'enveloppe PSF Publics cibles ANS		
Thématique	PSF 2023	PSF 2024
Féminin	11,2%	11,2%
Handicap	5,9%	5,9%
Santé	8,9%	8,9%

**A noter que les parts de l'enveloppe en direction des publics cibles de l'ANS progressent au fil des campagnes :*



Enjeux prioritaires de développement et stratégie de croissance fédérale

Au lendemain d'une olympiade historique, clôturée par un nouveau record en termes de nombre de licences (plus de 222 000), la Fédération Française de Volley-Ball entend poursuivre son investissement en faveur du développement, qui s'articulera autour de plusieurs axes prioritaires, tels que :

La structuration des clubs affiliés, et des organes déconcentrés de la fédération

- Déployer des dispositifs fédéraux
- Permettant d'accompagner au mieux ces associations dans leur développement (campagne de subvention, attribution de labels ou d'agréments, création d'outils d'aide aux dirigeants, ...).

La diversification des pratiques

- Permettre à nos structures affiliées de proposer des offres de pratiques variées et adaptées aux besoins et motivations de l'ensemble de nos licenciés (#AChacunSonVolley).

Le volley scolaire et universitaire

- Utiliser le volley, sous toutes ses formes, afin de promouvoir l'activité physique auprès des élèves, et favoriser la passerelle entre les établissements scolaires/universitaires et nos associations affiliées.

Les équipements

- Développer de nouveaux sites de pratiques indoor et outdoor afin de faire face à l'afflux de nouveaux pratiquants. En parallèle, proposer des outils et contenus techniques permettant d'accompagner les clubs et collectivités dans le cadre de la gestion et/ou du développement de leurs équipements sportifs.

Le développement du Soft Volley

- Déployer le Soft Volley comme nouvelle pratique mixte, ludique, accessible et intergénérationnelle auprès d'un public plus large, sur l'ensemble du territoire.